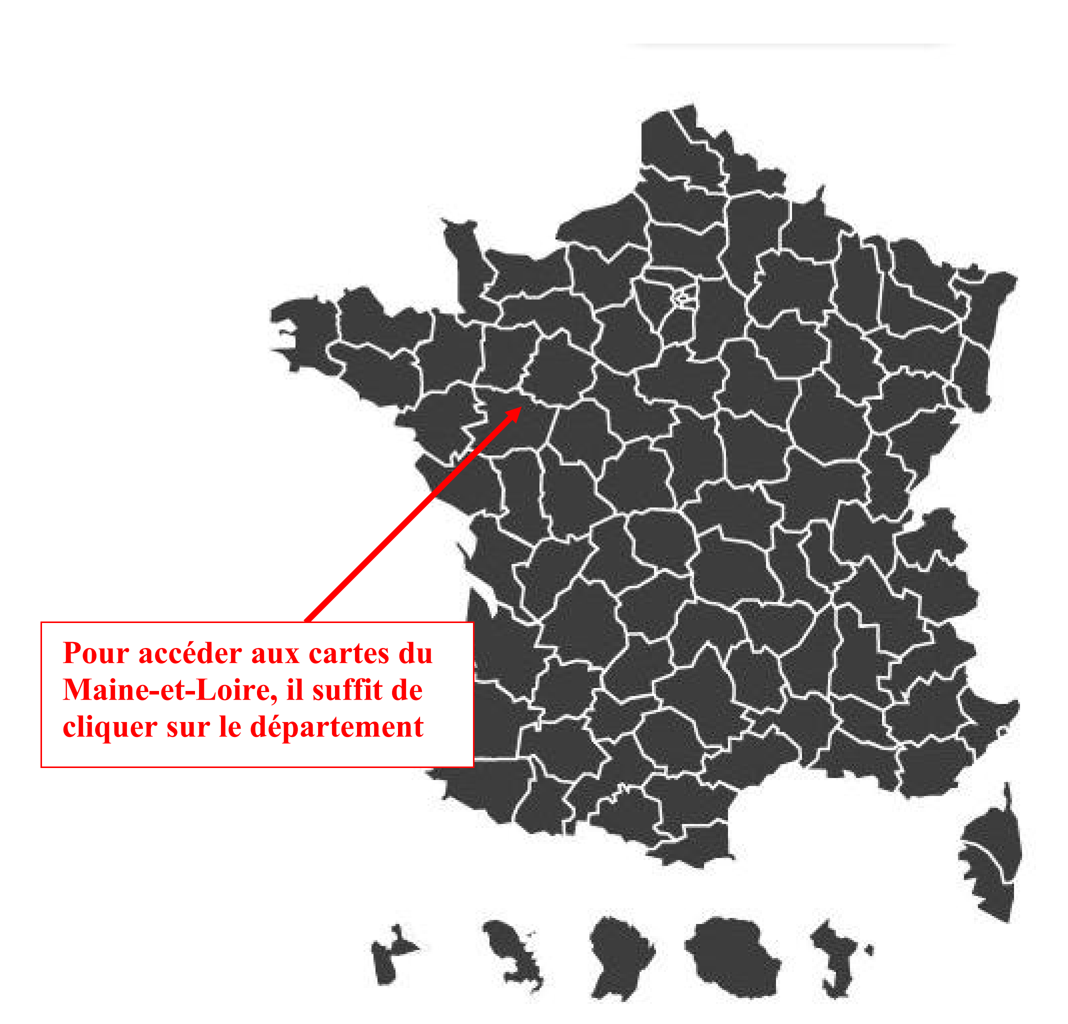
Mode d’emploi d’accès aux cartes de l’atlas des démarches d’accessibilité

1° : Sélectionner le département choisi

Pour accéder aux cartes d’un département, il suffit de cliquer sur ce département depuis la carte de France.

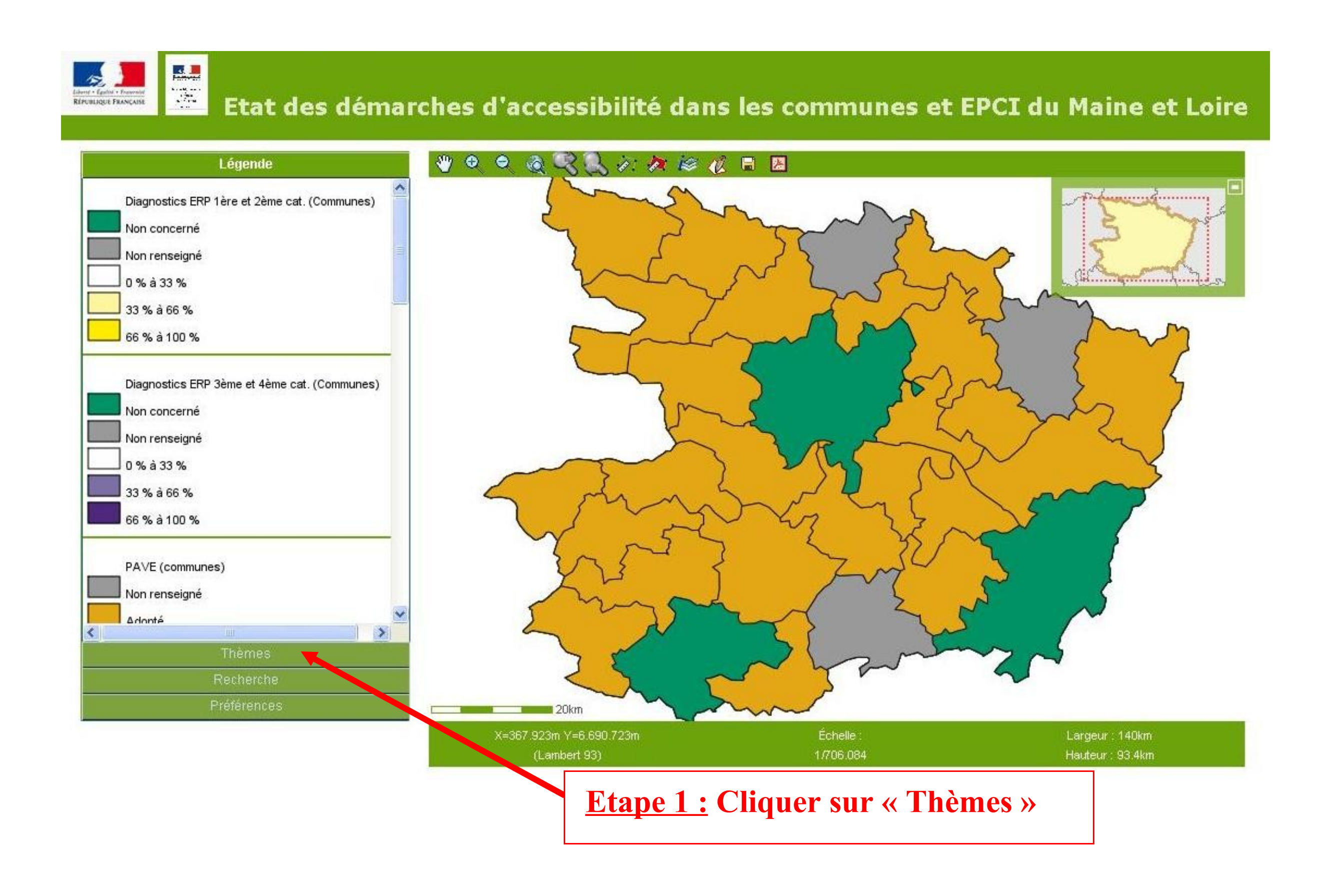


2° : Sélectionner une carte départementale

A votre arrivée sur le portail de l'atlas des démarches d'accessibilité du département choisi, les neufs cartes disponibles peuvent être superposées.

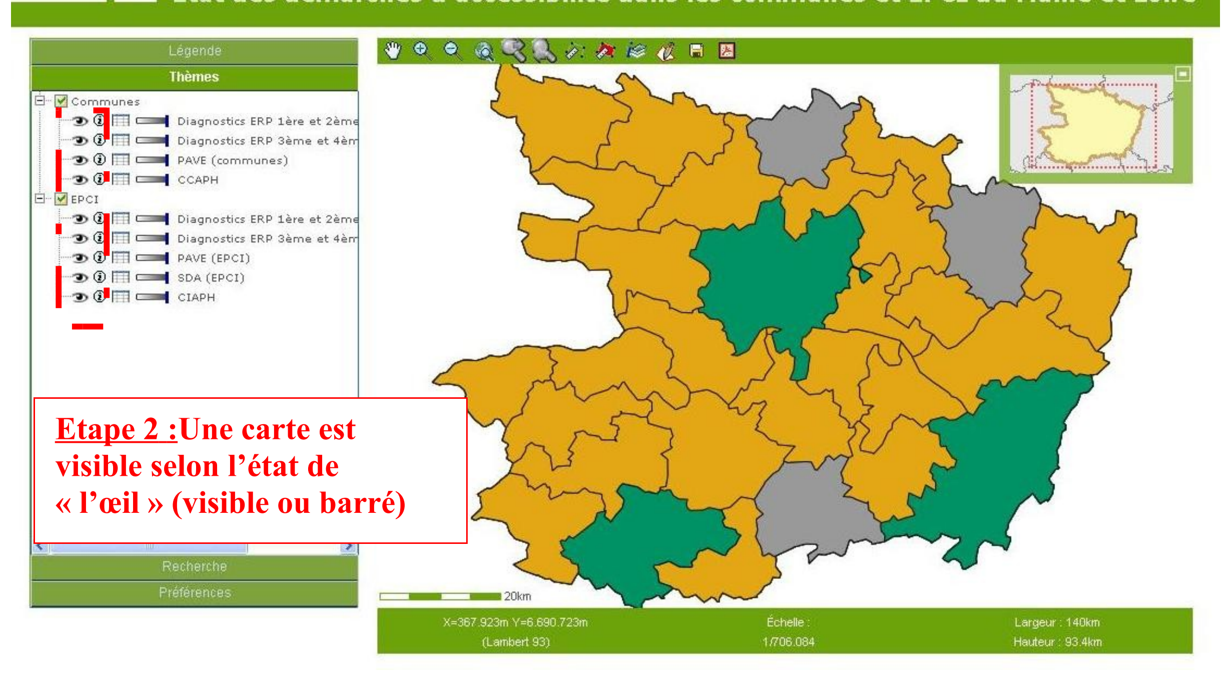
Pour sélectionner la carte de votre choix, il faut

- Etape 1 : cliquer sur « Thèmes »
- Etape 2 : sélectionner la carte désirée et supprimer les autres cartes
- Etape 3 cliquer sur « Légende » pour avoir la signification des couleurs utilisées





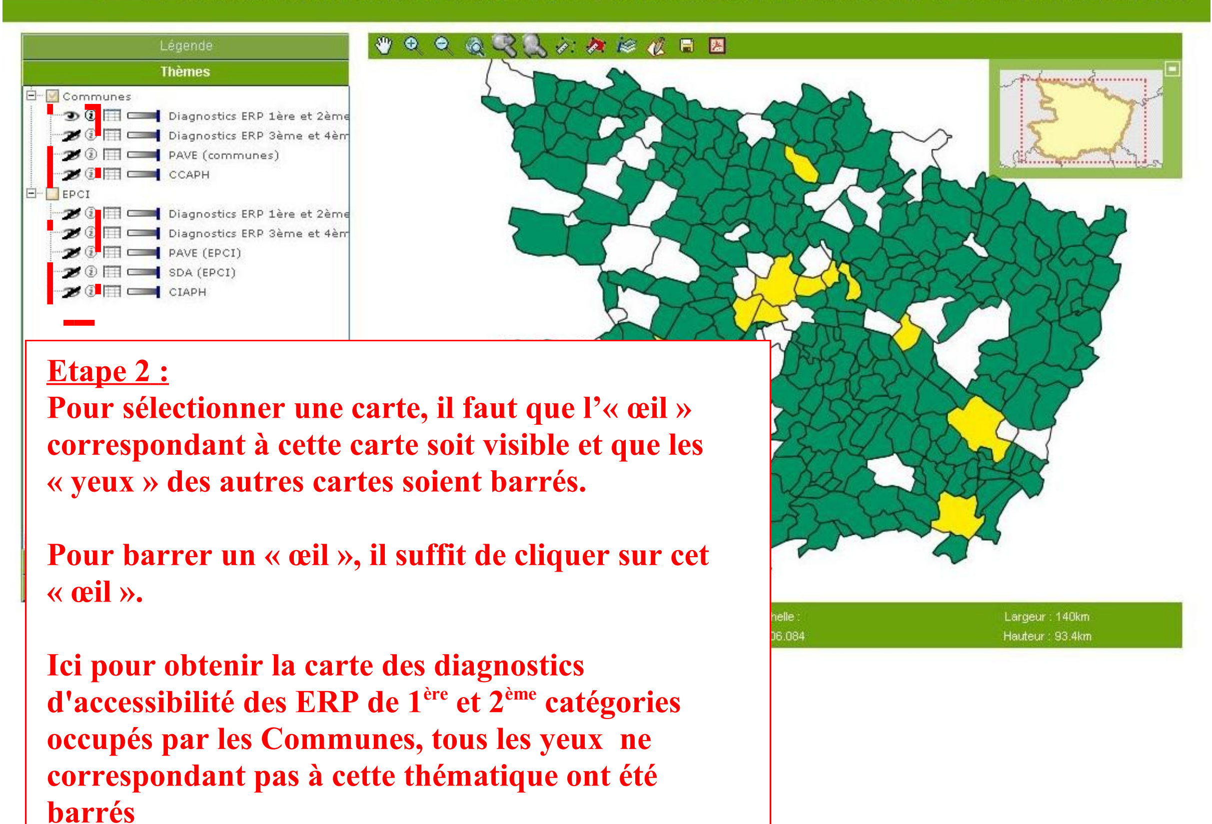

Etat des démarches d'accessibilité dans les communes et EPCI du Maine et Loire



Etape 2 : **Une carte est visible selon l'état de « l'œil » (visible ou barré)**




Etat des démarches d'accessibilité dans les communes et EPCI du Maine et Loire

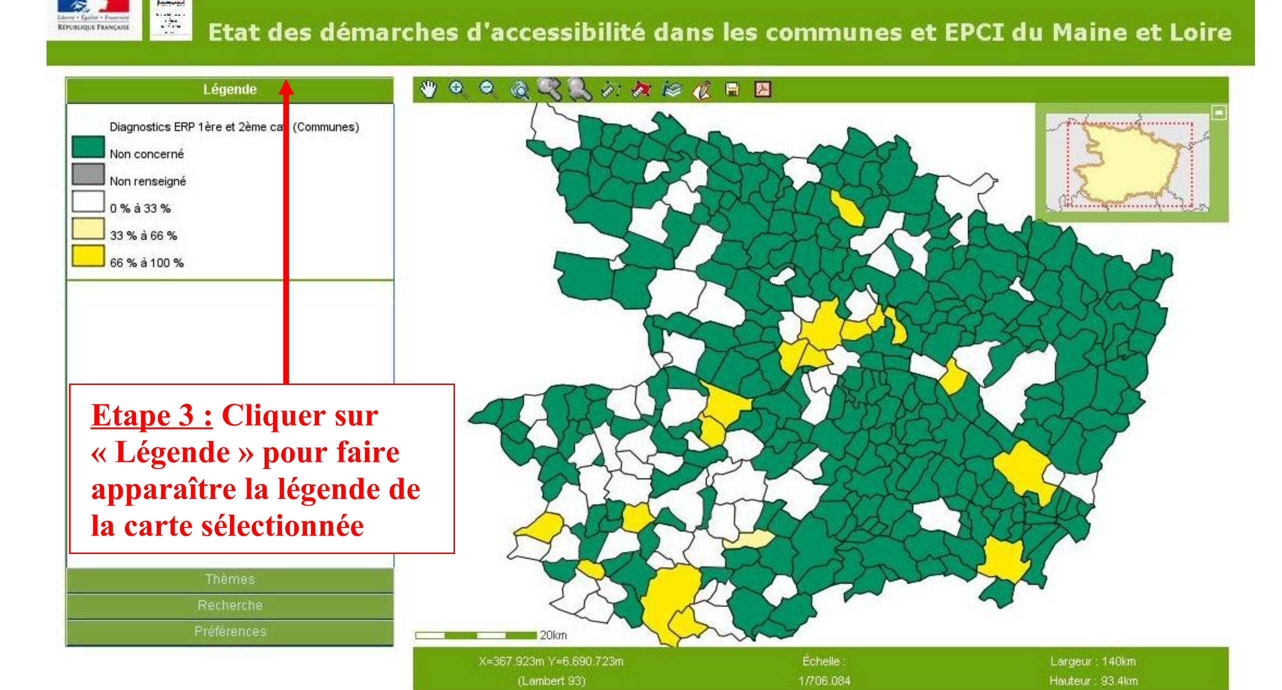


Etape 2 :

Pour sélectionner une carte, il faut que l'« œil » correspondant à cette carte soit visible et que les « yeux » des autres cartes soient barrés.

Pour barrer un « œil », il suffit de cliquer sur cet « œil ».

Ici pour obtenir la carte des diagnostics d'accessibilité des ERP de 1ère et 2ème catégories occupés par les Communes, tous les yeux ne correspondant pas à cette thématique ont été barrés


Etat des démarches d'accessibilité dans les communes et EPCI du Maine et Loire
Légende
Diagnostics ERP 1ère et 2ème cat (Communes)
Non concerné
Non renseigné
0 % à 33 %
33 % à 66 %
66 % à 100 %
Etape 3 : Cliquer sur « Légende » pour faire apparaître la légende de la carte sélectionnée
Thèmes
Recherche
Préférences
20km
X=367.923m Y=6.690.723m
(Lambert 93)
Échelle :
1/706.084
Largeur : 140km
Hauteur : 93.4km